

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicules motorisé à 2 ou 3 roues (VMDTR) par équivalence

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-vmdtr-equivalence>

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- La copie de RECTO VERSO de la pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport, pour les non ressortissants d'un pays membre de l'UE ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen : le titre de séjour à l'adresse de résidence actuelle dans le département, sans mention restrictive à l'activité de conducteur de VMDTR)
- La copie du RECTO VERSO du permis de conduire en cours de validité** (Permis de conduire de catégorie A français ; ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, obtenu depuis plus de 3 ans, en cours de validité et non affecté par le délai probatoire pour l'entrée initiale dans la profession)
- La copie du justificatif de domicile du conducteur dans le département de moins de 3 mois** (Quittance de loyer ou facture d'eau, ou échancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité , ou avis d'impôt sur les revenus)
- Si hébergement par tiers joindre:**
 - la **copie du RECTO VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant** en cours de validité (carte nationale d'identité ; ou passeport ; ou titre de séjour à l'adresse de résidence actuelle dans le département)
 - la **copie de l'attestation d'hébergement de l'hébergeant**
 - le **justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois** (Quittance de loyer, ou facture d'eau, ou échancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité ou avis d'impôt sur les revenus)
- Copie de la photo d'identité** (La photo d'identité doit être aux normes de l'ANTS : format 35 x 45mm, fond uni, de couleur claire (pas de fond blanc), tête nue, visage découvert. Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG. Toute photo non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande)
- Copie de la signature** (La signature doit être faite avec un stylo NOIR, sur un fond blanc. Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG. Toute image non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande)
- La copie du certificat médical** (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la mention « transport public à moto » cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880*02.
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do

- **La copie des documents permettant de justifier l'expérience professionnelle** (Toute pièce permettant de justifier d'une expérience professionnelle de conducteur professionnel de transport de personnes d'une durée équivalente à un an à temps plein, au cours des 10 dernières années, soit un total minimal de 1607 heures annuel)

L'intégralité des pièces listées ci-dessous sont à téléverser selon votre profil.

Si conducteur salarié :

- Contrat de travail mentionnant explicitement la qualification professionnelle de conducteur de personnes
- Bulletins de paie
- Relevé de carrière tous régimes (RIS) de l'Assurance retraite, à obtenir sur le site : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html>

Si conducteur non-salarié :

- Extrait K-bis avec comme activité mentionnée "Transports publics de personnes" ou "Transports de voyageurs par taxis"
- Document comptable sur réalité activité (impôts revenu, RSI, attestation du comptable, bilan)
- Attestation d'aptitude physique, ou visite médicale correspondant à la période de référence de l'activité

EN COMPLEMENT, si artisan taxi ou conducteur VTC :

- Carte professionnelle de conducteur de taxi ou VTC